



DECISION N° 134 /DM/CABTA1^{er}/SG/2026

PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026 DU 28/01/2026 POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{ER}, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM RÉGION DE L'EST, PLUS PRECISEMENT LE LOT 2.

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{ER}.

FINANCEMENT : BIP, MIÑADER Exercice 2026 :

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{ER},
Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante ;

- VU La Constitution de la République du Cameroun ;
- VU Le décret n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- VU Le Décret n°2018/043 du 02 mars 2018 portant création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- VU Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2024/014 du 14 janvier 2024 portant nomination de Monsieur NKWENTI Simon NDOH, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département du Lom et Djerem ;
- VU Le décret n° 2007/115 du 13 avril 2007 portant création de Nouveaux Arrondissements ;
- VU Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- VU L'Arrêté conjoint N° 00000226/MINMAP/MINFI/ DU 06 Août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU L'Arrêté N° 319/A/MINATD/DCTD du 14 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell et ses Adjoints ;
- VU La décision n° 0000426/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 14 septembre 2022 portant nomination de Monsieur MBANDE EMINI Dieudonné aux fonctions de Président par intérim de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Bertoua 1^{er} ;
- VU La Décision Préfectorale n°00000048/DP/B15A1SDL du 30 mai 2022 portant désignation des responsables de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passations des Marchés Publics placées auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées du Lom et Djerem ;
- VU La Note de service n°0005550/NS/MIN/CAB/CT2, du 15 mai 2023 portant désignation de Monsieur BIWOLE MIFOUNDO -Gustave comme représentant du Ministère des Marchés

- Publics au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} ;
- VU La Note de service n°0000130/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/ND portant désignation de **Madame KOULTOUMI TOBI épouse WOULSOU** comme représentante du Ministère des Finances au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} ;
- VU L'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026 du 28/01/2026 pour la construction de certaines infrastructures publiques dans la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est ; plus précisément le Lot 2 ;
- VU La proposition d'Attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} en date du 08 avril 2026 ;
- Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E :

Article 1^{er}: Les Lettre-commandes, Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026 du 28/01/2026 pour la construction de certaines infrastructures publiques dans la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est, plus précisément le Lot 2 est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Désignation	Attributaire	Montant TTC	Délai (mois)
2	Construction d'un magasin de stockage à BONIS 2	STE AM ET CIE SARL BP Bertoua, Tél : 697 404 717	22 800 000	04

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Bertoua 1^{er}, le **13 AVR 2026**
Le Maire de la Commune de BERTOUA 1^{er}, Maître d'Ouvrage
Autorité Contractante

AMPLIATIONS :

- Préfet /LD ;
- DDMINMAP / LD ;
- CC/ARMP/LD ;
- Pdt/CDPM-LD (pour info) ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.



BEMPELL D'IPACK Olivier Cromwell



COMMUNIQUE N° 019 /C/CABTA1^{er}/SG/2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026 DU 28/01/2026 POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{ER}, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM RÉGION DE L'EST, PLUS PRECISEMENT LE LOT 2.

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{ER}.

FINANCEMENT : BIP, MINADER Exercice 2026 :

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er},
Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante

Communique :

Par Décision N° 134 /DM/CABTA1^{er}/SG/2026 du 13 AVR 2026 les lettre-
commandes, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026 du
28/01/2026 pour la construction de certaines infrastructures publiques dans la Commune
d'Arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est, plus précisément le
lot 2, est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Désignation	Attributaire	Montant TTC	Délai (mois)
2	Construction d'un magasin de stockage à BONIS 2	STE AM ET CIE SARL BP Bertoua, Tél : 697 404 717	22 800 000	04

Ledit attributaires est invité à se présenter au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent Communiqué, à la Mairie de BERTOUA 1^{ER} pour l'établissement de la lettre-commande y relatives.

Bertoua 1^{er} 13 AVR 2026

Le Maire de la Commune de Bertoua 1^{er}, Maître d'Ouvrage

Autorité Contractante

AMPLIATIONS :

- Préfet LD ;
- DDMINMAP LD ;
- CC ARMP LD ;
- Pdt CDPM-LD (pour info) ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono Archives.



BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell